

Demande d'autorisation de collecte d'espèces végétales protégées sur le territoire d'action du Conservatoire botanique d'Alsace

Dossier de présentation en vue de l'obtention d'une dérogation au prélèvement de semences d'espèces végétales protégées



Erstein, le 22/03/2019



**CONSERVATOIRE
BOTANIQUE**
D'ALSACE

Conservatoire botanique d'Alsace

2, rue du Couvent

67150 Erstein

Contact : Corinna BUISSON, Directrice

Courriel : corinna.buisson@conservatoire-botanique-alsace.fr

Tel : 03 88 64 82 56

Sommaire

Présentation du Conservatoire botanique d'Alsace.....	3
I. Statut juridique et membres	3
II. Missions et objet	3
III. Les instances scientifiques	3
Stratégie de conservation ex-situ mise en œuvre par le Conservatoire botanique d'Alsace	4
I. Installations et ressources disponibles sur les deux sites	5
II. Conditions de réalisation de l'opération et les techniques utilisées.....	5
Annexe I : Bilan de l'activité conservatoire de 2015- 2018 à la ferme de Bussierre.....	6
Annexe I bis: Liste des espèces pour lesquelles le CBA demande la dérogation	8
Annexe II: Liste des personnes pour lesquelles le CBA demande la dérogation.....	9

Présentation du Conservatoire botanique d'Alsace

I. Statut juridique et membres

Le CBA a été créé en 2010 sous statut d'un « Groupement d'intérêt public » (GIP) avec comme membres:

- Région Grand Est
- Département du Bas-Rhin
- Département du Haut-Rhin
- Ville de Mulhouse
- Mulhouse Alsace Agglomération
- Ville de Strasbourg
- Université de Strasbourg
- Société botanique d'Alsace

Un GIP est une personne morale dans laquelle les différents partenaires mettent en commun des moyens pour poursuivre des objectifs d'intérêt commun.

II. Missions et objet

Le Conservatoire botanique d'Alsace accompagne les collectivités et les services de l'Etat dans leur politique de conservation du patrimoine naturel en exerçant quatre missions :

- l'amélioration de la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels ;
- l'identification et la conservation de la flore et des habitats rares et menacés ;
- l'apport de concours scientifique et technique auprès des pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales) ;
- l'information et la sensibilisation du public.

Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'inventaire du patrimoine naturel.

Il établit les documents de référence sur la flore et les habitats naturels : catalogues des espèces végétales régionales, listes rouges des plantes menacées. Il concourt à l'établissement des listes d'espèces protégées. Il participe également à l'élaboration des zonages et schémas territoriaux (TVB, SRCE, ZNIEFF,...), l'identification des aires protégées (Réserves naturelles,...) ou d'intérêt patrimonial (ENS, Natura 2000,...) etc.

A partir de ses travaux d'inventaire de terrain, le Conservatoire botanique priorise la conservation d'espèces rares ou menacées sur son territoire d'action et met en œuvre les plans de conservation des espèces végétales les plus menacées. En appui à cette stratégie, il gère des banques de graines et des cultures conservatoires.

Le Conservatoire botanique mène son action en partenariat avec de nombreuses structures institutionnelles ou associatives et un réseau d'observateurs bénévoles

III. Les instances scientifiques

Les statuts du CBA prévoient le CSRPN comme conseil scientifique.

Stratégie de conservation ex-situ mise en œuvre par le Conservatoire botanique d'Alsace

La conservation des espèces végétales dans leurs habitats est la seule méthode envisageable à long terme pour pallier la disparition des espèces ou la raréfaction de leurs populations. Suite à l'élaboration de la liste rouge de la flore menacée d'Alsace, le CBA a procédé à une hiérarchisation d'intervention de ces espèces menacées. Il s'agit de déterminer les éléments à la fois le plus rare, mais aussi les éléments pour lesquels l'Alsace a une responsabilité particulière en France et dans le Rhin supérieur.

Dans la poursuite de ces travaux, le CBA a démarré un travail de bilan sur ces espèces, avec quinze espèces des zones humides entre 2016 et 2018. Ces bilans consistent en une recherche bibliographique approfondie sur ces espèces, puis un retour sur le terrain avec une recherche systématique dans des zones de prospections. Ce travail permet de déterminer par la suite l'évolution de ses espèces et les menaces potentielles qui pèsent sur ces espèces. En cas de déclin sévère et de menace potentielle des dernières stations, le CBA enclenche la mise en place d'un plan de conservation, dont une des actions peut-être la conservation ex-situ, soit en vue d'un renforcement de populations, soit pour mettre à l'abri des espèces en cas de disparition accidentelle de la station en vue d'une future réintroduction.

De manière plus ponctuelle, le CBA peut intervenir dans la conservation ex-situ d'espèces faisant l'objet de mesures compensatoires en vue de leur réimplantation dans le milieu naturel.

Enfin, le CBA prévoit la mise en place dans son jardin conservatoire, la conservation de collections d'espèces (menacées ou non) difficiles à déterminer dans la nature à des fins scientifiques (études génétiques, etc). Il peut également y conserver des espèces menacées en vue d'en étudier la biologie et l'écologie permettant par la suite de mieux la gestion des stations in-situ.

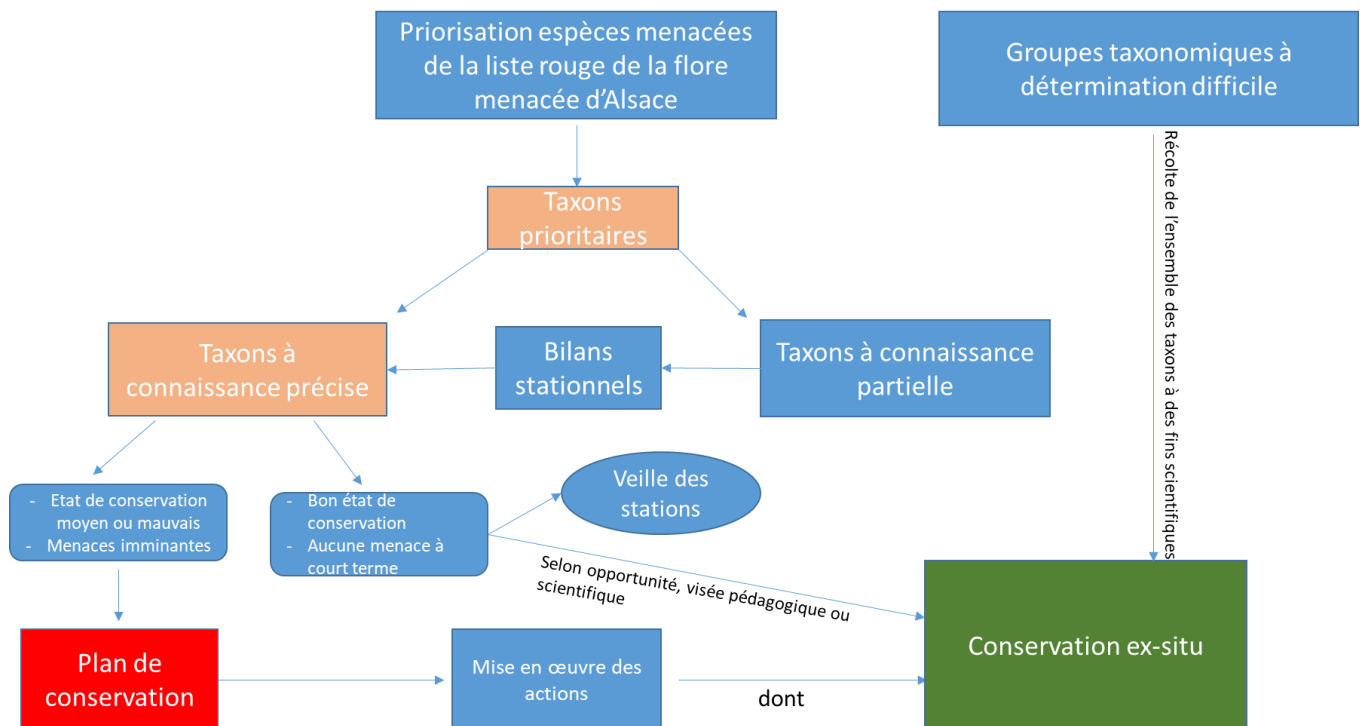


Figure 1 Stratégie de conservation du CBA

I. Installations et ressources disponibles sur les deux sites

Equipement	Antenne Strasbourg (Bussierre)	Antenne Mulhouse
Serre	Serre d'une surface de 100 m ² équipée de tablettes pour les deux tiers et d'un espace de stockage de plantes en pot au tiers pouvant être chauffée pour le tiers de sa surface;	serre à 5 compartiments à chauffage et régulation séparées (483 m ²);
Système de culture	Enceinte à croissance végétale, 110 m ² de couches arrosées	426m ² de couches arrosées et ombrées, bacs, hangar hors-gel...
Terrain de culture plein air	36 ares	433m ²
Culture particulière	une zone aquatique composée de 3 bassins de différentes profondeurs, une zone tourbeuse et d'une roselière	3712m ² de rocailles de présentation des plantes d'Alsace
Conservation graines	congélateurs et réfrigérateurs pour la conservation des graines par le froid.	

II. Conditions de réalisation de l'opération et les techniques utilisées

Les semences seront prélevées in situ de manière à ne pas mettre en péril les populations sur place (prélèvement partiel des semences, le pourcentage sera déterminé en fonction de l'espèce considérée). Pour les espèces particulièrement sensibles, les collectes de graines sont uniquement réalisées les années où les populations sont assez conséquentes pour pouvoir collecter des graines sans risque.

Les graines sont ensuite triées et nettoyées tout en veillant à bien documenter l'origine des semences. Une partie est stockée au congélateur et l'autre est mise en culture pour collecte de graines supplémentaires, détermination des conditions de culture de l'espèce et meilleure compréhension des variations annuelles de la population.

De grandes précautions sont prises pour garantir l'intégrité et la représentativité du patrimoine génétique conservé. Tout risque d'hybridation ou de sélection même involontaire sera écarté.

**Annexe I : Bilan de l'activité conservatoire de 2015- 2018 à la ferme
de Bussierre**

Taxon	Protection nationale (critère LR)	Protection régionale	Liste rouge Alsace	Lieu de récolte	Année récolte		Taxon	Protection nationale (critère LR)	Protection régionale	Liste rouge Alsace	Lieu de récolte	Année récolte
Agrostemma githago		OUI	EN	Ohnenheim	2016		Gladiolus palustris	OUI (EN)	OUI	CR	Herbsheim	2016
Allium angulosum	(LC)	OUI	VU	Robertsau	2016		Gladiolus palustris	OUI (EN)	OUI	CR	Herbsheim	2018
Allium rotundum		oui	EN	Kastenwald	2016		Gratiola officinalis	OUI (LC)	oui	EN	Sélestat	2018
Allium suaveolens		OUI	CR	Ohnenheim	2016		Helictochloa pratensis			NT	Staufen	2018
Anemone scherfelii		OUI	VU	Grand ballon d'Alsace	2016		Hieracium vogesiacum		OUI	EN	Grand ballon d'Alsace	2017
Anemone sylvestris	OUI (VU)	OUI	VU	Dorlisheim	2016		Hypochaeris maculata		OUI	VU	Staufen	2018
Anemone sylvestris	OUI (VU)	OUI	VU	Dessenheim	2016		Iris sibirica	OUI (DD)	OUI	EN	Herbsheim	2018
Anthericum liliago			LC	Thann	2016		Iris sibirica	OUI (DD)	OUI	EN	Herbsheim	
Artemisia alba		OUI	EN	Westhalten	2016		Kadenia dubia		OUI	EN	Obenheim	2018
Aster amellus	OUI (NT)	OUI	NT	Quatzenheim	2016		Kadenia dubia		oui	EN	Obenheim	2018
Astragalus danicus		OUI	CR	Vogelgrun	2017		Lathyrus palustris		OUI	EN	Sélestat	2018
Campanula latifolia		OUI	VU	Col du bonhomme	2016		Leersia oryzoides		OUI	LC	Sélestat	2018
Carlina acaulis		oui	VU	Col du Hundsruh	2016		Leersia oryzoides		OUI	LC	Sélestat	2018
Chaerophyllum bulbosum		OUI	LC	Sélestat	2018		Lilium martagon			NT	Molkerrain	2016
Crocus neapolitanus		OUI	DD	Michelbach	2018		Limosella aquatica		OUI	EN	Richwiller	2018
Dianthus superbus	OUI (EN)	OUI	EN	Rosheim	2016		Lindernia procumbens	OUI (VU)	OUI	EN	Harskirchen	2018
Dianthus superbus	OUI (EN)	OUI	EN	Bischwiller	2018		Marsilea quadrifolia	OUI (nt)	OUI	EN	Source du Faverois	2018
Elatine triandra	(LC)	OUI	EN	Harskirchen	2018		Menyanthes trifoliata	(LC)		NT	Sewen	2018
Euphorbia palustris		OUI	NT	Geispolsheim	2018		Myosorus minimus		OUI	EN	Ensisheim	2018
Festuca airiodes			VU	Mont Mezing	2017		Peucedanum officinale		OUI	NT	Herbsheim	2016
Festuca brevipila			DD	Hart	2017		Pinguicula vulgaris	(LC)	OUI	VU	Petite Camargee alsacienne	2018
Festuca brevipila			DD	Gamsheim	2017		Rumex maritimus			EN	Harskirchen	2018
Festuca brevipila			DD	Gamsheim	2017		Salix repens			CR	Wissembourg	2016
Festuca csikegyensis				ST Marie aux Mines	2017		Salix repens			CR	Meistratzheim	2017
Festuca duvalii		OUI	NT	Hart	2017		Salix repens			CR	Innenheim	2018
Festuca heteropachys			LC	Oberhoffen sur moder	2017		Salix repens			CR	Rohrfeld	2017
Festuca heterophylla	(LC)		LC	Habsheim	2017		Scabiosa columbaria ssp. columbaria			LC	Weyer	2017
Festuca lemanii			LC	Vogelsheim	2017		Selinum carvifolia			NT	Herbsheim	2018
Festuca ovina ssp ovina			VU	Hart	2017		Selinum carvifolia			NT	Sélestat	2018
Festuca ovina SSP saxatilo caerulea				Markstein	2017		Sibbaldia procumbens		OUI	EN	Metzeral	2018
Festuca ovina subsp guesfalica			LC	Gamsheim	2017		Sibbaldia procumbens		OUI	EN	Metzeral	2017
Festuca patzkei			VU	Staufen	2017		Sibbaldia procumbens		OUI	EN	Kastelberg	2018
Festuca rhenana				Staufen	2017		Sium latifolium	(LC)		CR	Huttenheim	2016
Festuca rupicola			EN	Hart	2017		Thalictrum minus			NT	Westhalten	2016
Festuca wormshpeli				Wormspel	2017		Thalictrum simplex subsp. Galioides		OUI	EN	Robertsau	2018
Gagea pratensis	OUI (EN)	OUI	EN	Châtenois	2017		Trollius europaeus			VU	Winkel	2016
Gagea villosa	OUI (NT)	OUI	NT	Châtenois	2017		Tulipa sylvestris			EN	Mittelbergheim	2016
Gentiana verna		OUI	EN	Winkel	2018		vitis sylvestris ssp sylvestris	OUI (EN)	OUI	EN	Ostheim	2018

Annexe I bis: Liste des espèces pour lesquelles le CBA demande la dérogation

- Toutes espèces végétales, y compris les espèces protégées des listes suivantes :
- Convention de Berne, Annexe I
- Directive Habitat-Faune-Flore, Annexe II
- Espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national : **Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire**
- Espèces végétales protégées en région Alsace : **Arrêté du 28 juin 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Alsace complétant la liste nationale**